

49. Athènes honore Straton, roi de Sidon (364)

Stèle brisée trouvée près du Parthénon d'Athènes.

Tod, 139.

[--attendu qu'il a fait en sorte] que voyagent du mieux possible les ambassadeurs que le peuple a envoyés auprès du Roi; on répondra à celui qui est venu de la part du roi des Sidoniens que, puisque celui-ci s'est conduit en toutes circonstances de bonne façon à l'égard du peuple des Athéniens, il n'est rien qu'il n'obtienne de ce qu'il demande aux Athéniens; que Straton, le roi de Sidon, soit l'hôte officiel du peuple des Athéniens, avec ses enfants; que le secrétaire du conseil inscrive ce décret sur une stèle de pierre dans les dix jours et la place sur l'Acropole, que, pour la gravure, le trésorier donne trente drachmes prises sur les dix talents; que le conseil fasse faire aussi une marque de reconnaissance pour le roi des Sidoniens afin que le peuple des Athéniens sache bien si c'est vraiment le roi des Sidoniens qui envoie une ambassade pour demander quelque chose et que le roi des Sidoniens sache bien quand le peuple des Athéniens envoie vers lui quelqu'un; que celui qui vient de la part du roi des Sidoniens soit invité demain au repas du prytanée.

Ménéxénos a fait la proposition: pour le reste comme l'a proposé Képhisodotos, mais aussi que les Sidoniens, habitants et citoyens de Sidon, qui séjournent à Athènes pour affaires commerciales, ne soient pas soumis à la taxe pesant sur les mètèques, que personne ne les inscrive comme chef de chœur, ni ne leur impose de payer l'impôt [---]

Stèle du Pirée. Brun 2005, n°134 (333 ac)

« Dieux!

Sous l'archontat de Nicocratès, durant la première prytanie exercée par la tribu Aigéis. Parmi les proèdres, mettait aux voix Théophilos du dème de Phègous. Il a plu au Conseil, Antidotos fils d'Apollodoros du dème de Sypalettos a proposé. Concernant ce que disent les gens de Kition au sujet de la fondation d'un sanctuaire (*hieron*) d'Aphrodite, qu'il soit décidé par le Conseil: que les proèdres tirés au sort pour présider les introduisent devant le peuple à la prochaine assemblée (*ekklèsia*), mettent aux voix et présentent au peuple la proposition du Conseil, à savoir qu'il plaît au Conseil que le peuple entende les gens de Kition au sujet de la fondation du sanctuaire et tout Athénien qui le souhaite afin qu'il prenne la décision la meilleure.

Sous l'archontat de Nicocratès, durant la seconde prytanie exercée par la tribu Pandionis. Parmi les proèdres, mettait aux voix Phanostratos du dème de Philaidai. Il a plu au peuple, Lycurgue fils de Lycophon du dème de Boutadai a proposé. Au sujet de la requête conforme à la loi que les marchands (*emporoi*) de Kition ont présentée, en demandant au peuple le droit de propriété (*enktésis*) d'un terrain sur lequel fonder un sanctuaire d'Aphrodite, plaise au peuple d'accorder aux marchands de Kition le droit de propriété (*enktésis*) d'un terrain sur lequel fonder un sanctuaire d'Aphrodite, comme les Egyptiens ont fondé un sanctuaire d'Isis. »

IG II² 343 (322/321 ac)

« [...des proèdres ... a mis au vote] Epameinôn ... (untel) du dème des Anagyrasioi a proposé. puisque les marchands (*emporoi*) et armateurs (*naukleroi*) que Apollônidès fils de Démétrios de Sidon est un homme bon et bienveillant envers le *dèmos* des Athéniens, le *dèmos* a décidé de le couronner d'une couronne d'or de mille drachmes pour sa vertu et la bienveillance qu'il manifeste envers le *dèmos* des Athéniens. Qu'il soit proxène et évergète des Athéniens, lui et ses descendants. Qu'il reçoive le droit de propriété de la terre et d'une maison selon la loi. Que le secrétaire de la *boulè*

inscrive ce décret sur une stèle de pierre sur l'acropole, que le trésorier donne ... drachmes pour la gravure de la stèle sur les moyens alloués par le *dèmos* pour les dispositions du décret. »

IG II² 2946 (320/319 av. J.-C.). Bilingue gréco-phénicienne

Texte phénicien :

« Le quatrième jour de mirzah de la 15^e année du peuple de Sidon : il a plu (?) aux Sidoniens de couronner Shamabaal, fils de Magon, qui a été *nasí* de la communauté pour le temple et pour la construction du parvis du temple, d'une couronne d'or de 20 drachmes légales (?), parce-qu'il a bâti le portique du temple et qu'il a fait tout ce qui était de son office à ce sujet ; d'écrire les hommes qui ont été nos *nasí* pour le temple sur une stèle d'or qui sera dressée dans le portique du temple... cette stèle, on prendra 20 drachmes légales (?) sur l'argent du dieu Baal de Sidon ; pour que les Sidoniens sachent, comme la communauté le sait, par ordre de succession, les hommes qui ont rempli les offices devant la communauté. »

Texte grec :

« Le koinon des Sidoniens à Diopeithès de Sidon. »